

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2009 À 20:00 HEURES :

À la séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2009 à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Nathalie Bresse, Sylvie Boucher, Normand Galarneau, Donald Lachance et Valérie Roy sous la présidence du maire M. Fabien Morin.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Ouverture de la séance ordinaire à 20:05 heures.

2009-06-114 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal:**
 - 3.1 Séance régulière du 4 mai 2009
- 4. 1^{ère} période de questions**
- 5. Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

Aucune
- 6. Information au conseil et correspondance**

Correspondance
- 7. Rapports des comités**
 - 7.1 Finances – Subventions
 - 7.1.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Autres comités
 - 7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.
- 8. Affaires nouvelles**
 - 8.1 Résolutions à adopter
 - 8.1.1 Augmentation du budget pour le salaire de monitrice à l'O.T.J.
 - 8.1.2 Travaux chemin Biron – développement de monsieur Patrick Provost.
 - 8.1.3 Démission de madame Champoux au C.A. de l'Office municipale d'Habitation.
 - 8.1.4 Demande de commandite des Chevaliers de Colomb.
 - 8.1.5 Demande du F.S.T.D.
 - 8.1.6 Embauche de deux étudiantes comme sauveteur à la piscine municipale.
 - 8.1.7 Déléguer un ou deux membres pour le comité des Monts Stoke.
 - 8.1.8 Projet de développement de monsieur Sébastien Loubier.
 - 8.1.9 Achat de gravier pour l'année 2009.
 - 8.1.10 Projet Internet Haute Vitesse.
 - 8.1.11 Tournois de golf.
 - 8.1.12 Vente de la rétrocaveuse Case 1994.
- 9. 2^{ième} période de questions**
- 10. Adoption des règlements**
 - 10.1 Règlement décrétant la rémunération du personnel électoral
- 11. Avis de motion à donner**

12. Varia affaires nouvelles

13. 3ième période de questions

14. Levée de la session ordinaire

15. Prochaine séance ordinaire : Lundi le 6 juillet 2009 à 20H00

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Valérie Roy appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-06-115 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL :

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le procès-verbal de la séance régulière du 4 mai 2009 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 20H20)

Michel Choquette :

- Est-ce possible d'avoir le projet du procès-verbal avant l'adoption ;
- Questions concernant l'entretien des chemins.

Pierrette Hardy :

- Demande l'explication de l'écart entre les années 2007-2008 au poste administration générale ;
- Demande des explications concernant la niveleuse sur le chemin Desruisseaux.

Stanley Boucher : Demande des explications supplémentaires concernant la niveleuse sur la rue Desruisseaux.

Pierre Grégoire :

- Mentionne qu'il y a beaucoup de trous dans la chaussée sur le chemin Galipeau et que c'est même dangereux ;
- Demande la raison pour laquelle il n'y a plus de compte rendu du conseil dans le Journal communautaire.

Michel Carbonneau :

- Demande quand il y aura de l'épandage de l'abat-poussière sur le chemin Sand Hill ;
- Que se passe-t-il avec la subvention pour le Centre communautaire.

Françoise Dubé :

- Demande lorsqu'il y a un avis pour des travaux sur le chemin Hébert et que ceux-ci ne se font pas, pour quelle raison nous n'avons pas les gens concernés.

Jacques Gourde :

- Est-ce que la clôture au terrain de tennis sera réparée ;
- Il y a encore des déchets le long du chemin Galipeau ;
- Questionne concernant le remplissage de terrain, quelle est la réglementation.

FIN DE LA 1^{ÈRE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20H50.

LISTE DE CORRESPONDANCE POUR LE MOIS DE MAI 2009.

2009-06-116 7.1.1 COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, la liste des comptes à payer en date du **31 mai 2009** au montant de **127,589.22\$** soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2 RAPPORTS DES COMITÉS

Monsieur le Maire Fabien Morin : Aucun

Sylvie Boucher :

- Mentionne qu'il y aura une rencontre du comité de la Route 112 le 9 juin prochain ;
- À l'O.M.H., madame Marie Berthe Champoux a donné sa démission ;
- En urbanisme il y a des projets de développement domiciliaire à venir et la piste cyclable phase I et II sont en marche, les travaux devront être terminés au début de l'automne.

Normand Galarneau :

- Explique le projet de l'internet Haute Vitesse ;
- Donne de l'information concernant le site internet de la COGESAF.

Valérie Roy : Aucun

Donald Lachance :

- Donne de l'information sur l'aménagement de la cantine ;
- La Corporation des Loisirs prépare la fête de la St-Jean.

Nathalie Bresse :

- Donne les explications sur les travaux à la voirie ;
- Travaux – fossés et ponceaux du secteur Boislard ;
- Travaux – ponceaux (2) et un troisième à venir sur le chemin Roberge ;
- Il ya aura du rechargement sur le chemin Bélanger ;
- Les travaux pour réparer les fissures (asphalte) seront faits ;
- L'abat-poussière est à venir dans les prochaines semaines ;
- Demande encore la collaboration des citoyens pour nous aviser lorsque les lumières de rues sont défectueuses ;
- Concernant les travaux pour les mises aux normes eau potable et eaux usées (taxes d'Accise) les travaux seront complétés avant le 31 décembre 2009 ;
- Donne des explications pour le projet qui a été déposé au P.I.Q.M.

2009-06-117 8.1.1 AUGMENTATION DU BUDGET POUR LE SALAIRE DE MONITRICE À L'O.T.J. :

CONSIDÉRANT QU' il y a trop d'inscriptions pour le nombre de monitrices habituelles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire offrir le service à tous les enfants;

CONSIDÉRANT QU' un budget supplémentaire de 800\$ est acceptable pour être en mesure d'offrir le service à tous les enfants;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance, appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte d'augmenter le budget de l'O.T.J. pour le salaire des monitrices d'un montant de 800\$ pour l'été 2009. **QUE** ce montant soit pris à même le budget de salaire des élus pour le poste de monsieur Patrick Langlois qui n'a pas été remplacé en janvier 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2009-06-118 TRAVAUX CHEMIN BIRON – DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR PATRICK PROVOST :

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du 4 mai 2009, le conseil a adopté une résolution pour rehausser le chemin Biron afin de faciliter l'accès au développement de monsieur Patrick Provost;

CONSIDÉRANT QUE lorsque les ingénieurs ont procédé aux premières études pour préparer les plans et devis, il s'est avéré que les coûts seraient beaucoup plus élevés que prévu pour le rehaussement du chemin Biron;

CONSIDÉRANT QU' un coût additionnel est inacceptable pour la municipalité pour l'instant;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte l'ouverture de la rue de monsieur Patrick Provost tel que déposé, ayant pour les premiers 15 mètres une pente de 5% et une pente maximale de 13% pour la balance.

Cette résolution annule et remplace la résolution no.2009-05-103

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2009-06-119 DÉMISSION DE MADAME MARIE-BERTHE CHAMPOUX À L'OFFICE MUNICIPALE D'HABITATION :

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Berthe Champoux a donné sa démission du conseil d'administration de l'Office municipale d'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE madame Marie-Berthe Champoux est membre du conseil d'administration depuis plusieurs années;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte de donner un certificat cadeau d'une valeur de 100\$ et une lettre de remerciement à madame Marie-Berthe Champoux pour son dévouement depuis plusieurs années. Aussi qu'un avis soit fait dans le Journal communautaire pour demander s'il y a des gens qui seraient intéressés à siéger au conseil d'administration de l'Office municipale d'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.4

2009-06-120 DEMANDE DE COMMANDITE DES CHEVALIERS DE COLOMB :

CONSIDÉRANT QUE les Chevaliers de Colomb organisent encore cette année la vente de plantes vivaces, de compost et de terreau;

CONSIDÉRANT QUE les profits réalisés sont pour les œuvres dans la communauté;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte de donner une commandite de 100\$ aux Chevaliers de Colomb pour leur journée de ventes de plantes vivaces, de compost et de terreau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.5

2009-06-121 **DEMANDE CONCERNANT LE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉS (FSTD) :**

ATTENDU QUE notre municipalité veut être reconnue aux fins des mesures spéciales pour les municipalités déstructurées et les villes mono industrielles;

ATTENDU QUE ces mesures sont regroupées sous trois fonds, soit le fonds du MAMROT géré par la MRC, le fonds de développement régional géré par le CRE et le fonds du MDEIE dédié aux entreprises;

ATTENDU QUE notre municipalité a été consultée et a fourni les éléments qu'elle souhaite mettre de l'avant à l'intérieur du plan de diversification et de développement porté par la MRC;

ATTENDU QUE notre municipalité mettra tout en œuvre afin que soit réalisé des projets du plan et sollicitera les mesures spéciales pour les financer;

ATTENDU QUE notre municipalité accepte d'investir sa part de 1 108\$ de la mise de fonds de 10% de la subvention disponible;

ATTENDU QUE la participation de notre municipalité rendra accessible à nos promoteurs le fonds de soutien aux municipalités mono industrielles du MDEIE;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Normand Galarneau, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte d'adhérer au plan de diversification et de développement et à notre admissibilité aux mesures spéciales pour les municipalités déstructurées et les villes mono industrielles et mandate monsieur Fabien Morin le Maire à signer les documents nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.6

2009-06-122 **EMBAUCHE D'UN SAUVETEUR POUR LES ACTIVITÉS DE LA PISCINE MUNICIPALE :**

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a besoin de deux sauveteurs pour nos activités de la piscine à l'été 2009;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le curriculum vitae seulement de une candidate ayant les qualifications requises pour le poste;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Valérie Roy, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte :

L'embauche de madame Charles-Annie Pépin-Coulombe pour le poste de sauveteur en chef pour les activités à la piscine de l'été 2009 et que son salaire soit de 14\$ / heure pour 37.5 heures par semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-06-123 ^{8.1.7} **DÉLÉGUER UN OU DEUX MEMBRES POUR LE COMITÉ DES MONTS STOKE :**

CONSIDÉRANT QUE notre municipalité a participé depuis le début au projet de conservation du territoire des Monts Stoke;

CONSIDÉRANT QUE le rapport de l'étude a été déposé et que maintenant il faut former un comité pour continuer le travail de développement du plan de conservation du territoire des Monts Stoke;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil nomme Fabien Morin et Normand Galarneau pour être membres et représenter la Municipalité au comité de conservation du territoire des Monts Stoke.

Monsieur Michel Choquette s'est porté volontaire pour être membre de ce comité comme citoyen.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-06-124 ^{8.1.8} **PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE MONSIEUR SÉBASTIEN LOUBIER :**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sébastien Loubier a déposé un projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Desruisseaux;

CONSIDÉRANT QUE son projet ne contrevient à aucun de nos règlements et qu'il a une possibilité de dix résidences;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher, appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte le plan du projet de monsieur Sébastien Loubier tel que déposé et que notre inspecteur municipal continue les démarches nécessaires avec monsieur Loubier pour mettre ce projet de l'avant en demandant à celui-ci d'implanter la rue à partir de la rue Desruisseaux le plus à l'est possible afin d'éloigner la rue de la ligne du lot numéro 1 385 029 du Cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2009-06-125 ^{8.1.9} **ACHAT DE GRAVIER POUR L'ANNÉE 2009 :**

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu les prix de deux fournisseurs pour le gravier;

CONSIDÉRANT QUE pour les différents chemins le gravier de l'entreprise Excavation Steve Leblanc est plus bas que ceux de D.J.L. Inc. par 12.3 % à 46.8%

	<u>S. Leblanc</u>	<u>D.J.L. Inc.</u>
Chemin Bélanger du MG-56	13.89\$	16.08\$
Chemin Bélanger du MG-20	10.11\$	14.84\$
Chemin Talbot du MG-20	10.11\$	14.28\$

Chemin Hébert du MG-20	10.79\$	14.05\$
Chemin Paul du MG-20	10.36\$	15.07\$
Chemin Westleyville du MG-20	11.12\$	15.29\$

Les prix inclus les taxes et les frais de livraison.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte les soumissions de l'entreprise Excavation Steve Leblanc et que des vérifications sur les quantités livrées soient faites.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2009-06-126 PROJET INTERNET HAUTE VITESSE :

ATTENDU QUE onze municipalités participent actuellement à un projet d'étude d'ingénierie préliminaire pour le déploiement du service internet haute vitesse à leur population et leurs entreprises non desservies;

ATTENDU QUE cette étude a été déposée à la MRC, en présence des représentants municipaux le 30 mai 2009;

ATTENDU QUE lors de cette rencontre ont été convenus le coût de déploiement et le montage financier, incluant, la mise de fonds du milieu provenant en tout ou en partie de la municipalité;

ATTENDU QUE le mode de répartition de la part des municipalités indique une participation de 6,551\$ pour la nôtre;

ATTENDU QU' à la suite de cette démarche, une demande d'aide financière sera acheminée au programme Communautés rurales branchées du MAMROT;

ATTENDU QUE ce programme exige que le porteur du projet soit une MRC, une municipalité, un OBNL ou une coopérative;

ATTENDU QUE le scénario optimal pour le projet est de confier la responsabilité de porteur de dossier à la MRC, car celle-ci gère déjà une fibre optique municipale et que le déploiement sera effectué en complément de cette dernière;

ATTENDU QUE le modèle d'affaires qui sera retenu fera en sorte que la MRC sera propriétaire des équipements et des infrastructures extérieures et conclura des ententes avec des tiers pour l'ensemble des responsabilités connexes, tels location de terrains pour les antennes, mise en marché, service à la clientèle, entretien;

ATTENDU QUE la MRC démarrera le projet que dans la mesure où ce dernier démontrera au minimum une capacité d'autofinancement et que le service sera de qualité et à des tarifs accessibles compétitifs avec les milieux urbains;

ATTENDU QUE le scénario initial permet un retour sur investissement sur une période de 5 ans;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Donald Lachance appuyé par le conseiller Normand Galarneau **ET RÉSOLU QUE** la MRC du Haut-Saint-François soit le porteur du projet de déploiement du service

Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises non desservis de notre municipalité;

QUE la MRC soit par conséquent propriétaire de l'ensemble des équipements et des infrastructures pertinentes;

QU' à cette fin, notre municipalité donne compétence à la MRC pour réaliser le projet, notamment :

- déposer les demandes d'aide financière nécessaires (MAMROT, CRÉ, Pacte rural, etc.);
- réaliser l'appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de service Internet haute vitesse;
- signer l'ensemble des documents (ententes, contrats, etc.);

QUE notre municipalité participe financièrement à la mise de fonds en versant à la MRC la somme de 6,551\$.

Le vote est demandé :

2 pour (Donald Lachance et Normand Galarneau)

3 contre (Sylvie Boucher, Valérie Roy et Nathalie Bresse)

La présente proposition est rejetée à la majorité.

Une deuxième proposition est faite,

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Sylvie Boucher appuyé par la conseillère Nathalie Bresse **ET RÉSOLU QUE**, la MRC du Haut-Saint-François soit le porteur du projet de déploiement du service Internet haute vitesse pour les citoyens et les entreprises non desservis de notre municipalité;

QUE la MRC soit par conséquent propriétaire de l'ensemble des équipements et des infrastructures pertinentes;

QU' à cette fin, notre municipalité donne le mandat à la MRC pour réaliser le projet, notamment :

- déposer les demandes d'aide financière nécessaires (MAMROT, CRÉ, Pacte rural, etc.);
- réaliser l'appel d'offres pour le choix d'un fournisseur de service Internet haute vitesse;
- signer l'ensemble des documents (ententes, contrats, etc.);

QUE notre municipalité participe financièrement à la mise de fonds en versant à la MRC la somme de 6,551\$.

QUE notre municipalité garde son champ de compétence pour la gestion, la modification et l'acceptation du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2009-06-127 TOURNOIS DE GOLF :

ATTENDU QU' il y a toujours quelques tournois de golf dont les élus participent durant l'été pour représenter la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le conseiller monsieur Normand Galarneau soit désigné pour représenter la municipalité pour le tournoi de golf de la Chambre de commerce d'East Angus et Régions, et que monsieur le maire Fabien Morin soit désigné pour

représenter la municipalité pour le tournoi de golf de Créations Jade. **QUE** les coûts d'inscriptions soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.12

2009-06-128 VENTE DE LA RÉTROCAVEUSE CASE 1994 :

ATTENDU QUE suite à l'achat de la nouvelle rétrocaveuse, le conseil a décidé de vendre la rétrocaveuse Case 1994;

ATTENDU QUE nous avons reçu seulement une offre pour la rétrocaveuse;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte l'offre de Automobiles S. Therrien Inc. de St-Jean-Sur-Richelieu pour un montant de 14 659\$ plus taxes sans aucune garantie et telle que vue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.13

2009-06-129 CONGRÈS DE LA FQM :

ATTENDU QUE le congrès de la FQM est en préparation pour septembre 2009 et qu'il faut faire les réservations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte de déléguer messieurs Normand Galarneau, Donald Lachance et Daniel St-Onge pour assister au congrès de la FQM en septembre 2009 et que leurs frais d'inscription, d'hébergement, de repas et de déplacement soient payés par la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.14

2009-06-130 LES TRAVAUX DE LIGNAGE DES CHEMINS :

ATTENDU QUE différents travaux de lignage des chemins doivent être faits chaque année;

ATTENDU QUE nous avons reçu des prix de 3 entreprises différentes pour les travaux sur les chemins Biron, Spring, rues Principale, Bastonnais et chemin Boucher au total 10,500 mètres de ligne à faire :

L'entreprise Duraligne le coût total est de 5,266\$

L'entreprise Ligne STM 2006 le coût total est de 4,260\$

L'entreprise Sécurité MF le coût total est de 3,919\$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE,** le conseil accepte la soumission de l'Entreprise Sécurité MF pour le lignage des rues et chemins pour un montant de 3,919\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.15

2009-06-131 LES TRAVAUX DE SCÈLLEMENT DE FISSURES D'ASPHALTE :

ATTENDU QUE différents travaux de scellant de fissures d'asphalte devraient être faits pour préserver les chemins;

ATTENDU QUE le coût est de 3.25\$ du mètre pour un minimum de 1000 mètres;

ATTENDU QUE les rues Jaro, Des Sources, Fontaine et chemin de la Rivière ont des fissures à réparer;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE**, le conseil accepte de réparer les fissures sur les rues Jaro, Des Sources, Fontaine et chemin de la Rivière pour un coût total de 3,250\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.
2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 22h55)

Jacques Gourde :

- Félicite le conseil pour le débat durant la séance sur différents points ;
- Questionne au sujet des travaux de fossés et de ponceaux sur le chemin Deblois.

Michel Choquette :

- Demande de prendre la décision pour que le projet internet fonctionne ;
- Demande que lorsque les gens vont à des congrès de donner un compte rendu.

FIN DE LA 2^{IÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS À 22H55.

2009-06-132 10.
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER

**RÈGLEMENT NUMÉRO 528
CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION
PAYABLE LORS D'ÉLECTIONS ET DE
RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE l'article 580 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le ministère des Affaires municipales et des Régions établit, par règlement, un tarif des rémunérations ou des allocations de dépenses qu'ont le droit de recevoir pour leurs fonctions le personnel électoral et autres;

ATTENDU QUE le ministère a adopté le règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élection et de référendums municipaux

ATTENDU QUE l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités édicte que le conseil de la municipalité peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal jugent opportun d'adopter un règlement concernant le tarif des rémunérations payables lors d'élection afin d'établir un tarif supérieur à celui fixé par le ministère des Affaires municipales et des Régions;

ATTENDU QU' il est permis par le conseil municipal de décréter par règlement les rémunérations payables lors d'une élection et d'un référendum municipal;

ATTENDU QUE ces montants sont minimes, considérant le temps, les responsabilités et le travail à faire lors d'une élection ou d'un référendum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Nathalie Bresse, appuyé par la conseillère Valérie Roy **ET RÉSOLU QUE**, les rémunérations payables lors d'une élection ou d'un référendum seront les suivantes :

ARTICLE 1

Président d'élection

- 1.1 Lorsqu'il y a un scrutin, le président d'élection recevra quatre cent dollars (**400\$**) pour les fonctions qu'il exerce pour la journée du scrutin.
- 1.2 Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élections recevra trois cent dollars (**300\$**) pour les fonctions qu'il exerce pour la tenue du vote par anticipation.
- 1.3 Pour la confection et la révision de la liste électorale, il recevra :
 - 0.3640\$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs
et
 - 0.113\$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants.
- 1.4 Lorsqu'une liste électorale est dressée, mais non révisée lors de l'élection, le montant le plus élevé entre :
 - 0..2190 \$ par électeur pour les 2 500 premiers électeurs,
et
 - 0.067 \$ par électeur pour les 22 500 électeurs suivants.

ARTICLE 2

Secrétaire d'élection

Le ou la secrétaire d'élection recevra une rémunération égale au $\frac{3}{4}$ de celle du président d'élection.

ARTICLE 3

Adjoint au Président d'élection

Tout adjoint au président d'élection recevra une rémunération égale à la moitié de celle du président d'élection.

ARTICLE 4

Scrutateur

Pour les fonctions qu'il exerce, tout scrutateur recevra une rémunération de :

- 115\$ lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin;
- 98\$ lors du vote par anticipation;
- 30\$ lors du dépouillement des votes donnés par anticipation.

ARTICLE 5

Secrétaire du bureau de vote

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la secrétaire du bureau de vote recevra une rémunération de :

- 90\$ lors d'un scrutin, y compris lors du dépouillement des votes donnés le jour du scrutin;
- 80\$ lors du vote par anticipation;
- 30\$ lors du dépouillement des votes donnés par anticipation.

ARTICLE 6

Préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre

Pour les fonctions qu'il exerce, le ou la préposé(e) à l'information et au maintien de l'ordre recevra une rémunération de :

- 120\$ lors d'un scrutin;
- 90\$ lors du vote par anticipation.

ARTICLE 7

Membre d'une commission de révision de la liste électorale

Tout membre d'une commission de révision de la liste électorale recevra : pour le Réviseur une rémunération de 14\$ / heure pour chaque heure où il siège, pour le Secrétaire une rémunération de 13\$ / heure pour chaque heure où il siège, pour l'agent réviseur 12\$ / heure pour chaque heure où il siège. Pour toute fraction d'heure, ils auront droit à une rémunération proportionnelle.

ARTICLE 8

Préposé(e) à la table de vérification

Tout préposé(e) à la table de vérification recevra rémunération de cent dix dollars (115\$) pour la journée du scrutin et quatre-vingt-dix-huit dollars (98\$) pour la journée du bureau de vote par anticipation.

ARTICLE 9

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi*.

Adopté.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

FABIEN MORIN, MAIRE

AVIS DE MOTION – MODIFIER LE RÈGLEMENT NO.436 ARTICLE 5.11 NORMES D'IMPLANTATION MARGES DE REcul AVANT, ARRIÈRE ET LATÉRALE :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera une modification au règlement no.436 article 5.11, concernant les normes d'implantation marges de recul avant, arrière et latérale.

Selon l'article no.445 du code municipal, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

3^{ÈME} PÉRIODE DE QUESTIONS (début 23h05)

Michel Choquette : Demande s'il y a un suivi sur l'entretien des véhicules pour être en mesure de planifier le renouvellement de la flotte des véhicules.

FIN DE LA 3^{ème} PÉRIODE DE QUESTIONS À 23H10.

2009-06-133 ^{14.} **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **QUE**, la séance ordinaire soit levée à 23h12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE : LUNDI, LE 6 JUILLET 2009 À 20H00.

Dir. gén. et secr.-trés.

Maire